



**École Lucille-Teasdale**  
3975, rue Bouchette  
Montréal (Québec) H3S 2X1  
Téléphone : 514 736-8900  
Télécopieur : 514 736-8901

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**Conseil d'établissement – École Lucille-Teasdale**  
**31 janvier 2023 à 18h**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Lucille-Teasdale, tenue le 30 janvier à 18h via TEAMS.

**PRÉSENTES :**

Mme Marie Koné	Mme Pascale Hanous
Mme Anastassia Burova	Mme Martine Perron
Mme Jessica Eugénio	Mme Zohra Dib
Mme Catherine Rideout-Vallée	Mme Maria Popescu

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie Koné,

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**  
Madame Hélène Da Costa, Directrice

**SONT ABSENT(E)S :**  
Mme Maria Esther Chilquillo  
M. Pitchacaren (parent substitut)

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Vérification du quorum : 18h01  
La directrice déclare la réunion ouverte :18h01

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame P. Hanous demande l'ajout « levée de fonds diner pizza » en varia.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour : 9    Contre : 0    Abstentions : 0

**3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 13 décembre 2022**

Il est proposé par Mme M. Koné que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour : 8      Contre : 0      Abstentions : 0

**4. Suivis au procès-verbal du 13 décembre :**

- Dépôt des règles de régie interne 2022-2023 / transmis avec les documents

**5. Parole au public****6. Points d'information****6.1 Projet éducatif : suivis**

Mme H. Da Costa informe le CE des décisions du personnel de l'école prises lors de la journée pédagogique institutionnelle du 25 novembre 2022 : détail de la description du contexte, les forces et vulnérabilités de notre milieu ainsi que l'enjeu retenu pour le prochain projet éducatif.

**6.2 Suivi du budget 2022-2023**

Madame H. Da Costa présente la situation financière de l'établissement pour 2022-2023 et informe de la possibilité de déficit au fonds 1 suite à l'embauche d'une TES de surcroît pour l'accompagnement de deux élèves à besoins particuliers ainsi qu'un troisième puisque nous n'avons plus de PEH depuis le 19 décembre (qui est nécessaire pour répondre aux besoins de cet élève).

**7. Points de décision****7.1 Sorties ou activités éducatives**

Madame H. Da Costa informe le CE des sorties via le tableau remis préalablement. Le CE accepte les sorties présentées ainsi que la demande de la direction.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour : 8      Contre : 0      Abstentions : 0

**7.2 Consultation du CE par le CSSDM dans le cadre du PEVR**

Le questionnaire pour la consultation a été transmis la semaine précédente le CE afin que les membres puissent en prendre connaissance. La consultation a eu lieu et le questionnaire complété simultanément lors de la rencontre. Le questionnaire complété a été transmis le soir même au bureau de la direction générale.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour : 8          Contre : 0          Abstentions : 0

**7.3 Cahier de réglementation du SDG 22-23/ modification semaine de relâche**

Mme P. Hanous, technicienne du SDG, informe les membres de la modification à apporter au cahier de réglementation suite à une erreur dans la version approuvée au CE. En effet, on aurait dû lire à la page 5 :

*« Pour la semaine de relâche, un sondage est fait et le service de garde est ouvert s'il y a suffisamment d'enfants inscrits pour assurer son autofinancement. Pour la semaine de relâche de 2022-2023, un minimum de 42 enfants par jour était demandé pour offrir le service. »*

Pour notre école, suite au sondage, le minimum n'a pas été atteint donc pas de service de garde pour la semaine de relâche

Pour : 7          Contre : 0          Abstentions : 1

**8. Correspondance (Mme M. Koné)**

Madame Koné n'a pas accès à sa boîte courriel malgré les informations transmises par la direction. Mme Koné demande à la direction d'en informer le CSSDM afin que la situation soit corrigée.

**9. Rencontre de la déléguée au comité de parents du CSSDM (Mme Catherine Rideout-Vallée)**

Madame Rideout-Vallée nous informe que la rencontre a été déplacée au 31 janvier au même moment que notre CE.

**10. Varia- Points divers**

Mme P. Hanous demande au CE leur approbation pour effectuer des levées de fonds via la vente de pizzas. Les profits serviront à diverses activités par exemple : la fête des finissants.

Pour : 8          Contre : 0          Abstentions : 0

**11. Date de la prochaine rencontre**

Le mardi 21 février à 18h via TEAMS.

**12. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19 h 09.

---

**Présidente**  
**Mme Marie Koné**

---

**Directrice**  
**Mme Hélène Da Costa**